

## LE MRNF DOIT RECONNAÎTRE LE PARC RÉGIONAL

Par : Alain Turgeon – Courrier de Portneuf, mercredi 7 décembre 2011

**L**a MRC de Portneuf demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de reconnaître le nouveau parc régional de Portneuf dans son plan d'affectation du territoire public.

Le plan du MRNF déterminera les interventions gouvernementales de protection et d'utilisation du territoire public. La MRC se dit favorable au plan présenté à la condition que le MRNF y identifie les limites du Parc naturel régional de Portneuf qu'elle a retenues, qu'il revoie l'aire de confinement du cerf de Virginie et l'assure que les objectifs de protection du cerf de Virginie n'empêcheront pas la création du parc et ne contraindront pas les activités et les usages que prévoit y développer la MRC.

La Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf a été créée le 28 septembre. Sous la présidence de la mairesse de Saint-Alban, Lyne Audet, le conseil d'administration est formé des maires de Saint-Ubalde, de Portneuf et de Rivière-à-Pierre, des directeurs généraux de Saint-Ubalde et de Saint-Alban et de la directrice générale de la MRC de Portneuf. Le CLD, la MRC et Action plans d'eau plein air, l'opérateur désigné du parc, l'accompagne dans ses démarches.

La Corporation a le mandat de réaliser un plan directeur d'aménagement et un plan d'affaires, de négocier des ententes avec divers partenaires et poursuivre de la mise à niveau des infrastructures en place. Elle s'est aussi dotée d'un logo pour soutenir les actions de communication et de promotion du parc.